

Association Loi 1901
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Mardi 10 mai 2016

Délibération N°5 : désignation de représentants et délégation au sein de la MDEF de Sénart.

- Vu la délibération du 12 avril 2016 du Conseil d'administration de la MDEF de Sénart et en complément, la désignation des représentants au sein de la MDEF de Sénart, d'élus de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, lors de la délibération du conseil communautaire du 14 mars 2016,
- Vu l'arrêté n°2016/52 émis par Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, portant délégation de fonctions au sein de la MDEF de Sénart,

Le Président Francis Chouat membre de droit, désigne ses représentants titulaires à la MDEF de Sénart:

- Monsieur Eric Bareille, Vice-président à l'emploi, insertion et formation professionnelle, Maire de Vert Saint Denis.,
- Madame Fatiha Bensalem, Maire-adjointe à la formation, santé, emploi des jeunes et événements urbains à Savigny le Temple,
- Monsieur Olivier Chaplet, Vice-président à la sécurité et la prévention, Maire de Cesson,

Leurs suppléants sont :

- Michel Bisson, 1^{er} Vice-Président et Président délégué, chargé du développement économique, de la modernisation de l'action publique, de l'élaboration de projet de territoire, de la contractualisation, de l'élaboration du pôle métropolitain de GPS, et Maire de Lieusaint,
- Laurence Hequet, Conseillère déléguée aux solidarités, Maire-adjointe à l'emploi et politique de la ville à Courcouronnes,
- Marilyn Humphrey, Conseillère communautaire, Maire-adjointe aux affaires sociales et solidarités à la Mairie de Moissy Cramayel.

Le Président Francis Chouat, donne pouvoir à Monsieur Farouk ALOUANI, 8^{ème} délégué au Bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart pour le représenter au sein des instances de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Sénart et en conséquence assister aux assemblées générales, signer les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, et généralement faire tout ce qui est utile et nécessaire dans l'intérêt de la communauté d'agglomération.

L'ASSEMBLEE GENERALE,

Après en avoir délibéré, prend acte et approuve,

- La désignation des représentants au sein de la MDEF de Sénart, des élus de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart désignés précédemment.
- La délégation du Président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart à Monsieur Farouk ALOUANI à la MDEF de Sénart.

Sénart, le 10 mai 2016.

Eric Bareille Président.

